



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activite

Question écrite n° 2555

Texte de la question

M. Philippe Dubourg attire l'attention de M. le ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat, sur les industries françaises du textile et de l'habillement : en France, le textile et l'habillement, avec 5 140 entreprises, comptabilise près de 350 000 emplois directs et génère environ 400 000 emplois indirects. Toutefois, depuis une quinzaine d'années, l'hémorragie d'emplois dans ce secteur n'en a pas été moins spectaculaire, et cela a été d'autant plus désastreux et durement ressenti que la main-d'œuvre était regroupée dans certains départements français. Le textile-habillement représente encore plus de 20 p. 100 des emplois industriels dans neuf départements et plus de 10 p. 100 dans vingt-deux autres. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre pour, sinon renverser, du moins freiner ce mouvement de destabilisation de tout un secteur de notre tissu économique, en choisissant par exemple de moderniser le rythme de travail, par la mise en place - avec l'adhésion du personnel - d'une flexibilité réelle ; lutter contre l'économie illégale : travail clandestin, commerce sans facture, contrefaçons ; réduire les taux marginaux de l'impôt des personnes physiques, rejeter l'idée de tout impôt nouveau ; alléger les charges sociales, fiscalisant certaines d'entre elles ; contrôler strictement les aides européennes et françaises par le jeu de la transparence et consultation de la profession.

Texte de la réponse

Un ensemble important de mesures a été présenté récemment par le ministère, parmi lesquelles les points suivants peuvent être mis en exergue : une action vigoureuse au plan international. Le Gouvernement a décidé d'agir avec fermeté sur deux plans essentiels : le fonctionnement de la communauté et les négociations du GATT. Ainsi au niveau communautaire, la commission a été officiellement saisie sur les nombreux dysfonctionnements que nous constatons. En effet, l'accord Multi fibres doit être scrupuleusement respecté. Dans ce cadre, à la demande du ministre, une enquête sur les plus importants lieux d'importation sera effectuée. Les projets communautaires concernant le label « made in Europe » et l'obligation de marquage d'origine des produits en provenance des pays tiers vont être réactives. Dans la négociation du GATT, le textile est désormais en bonne place dans les priorités de notre pays, comme en témoigne le memorandum français. Il importe notamment que les marchés des autres pays soient véritablement ouverts à nos produits et que la propriété industrielle soit protégée. Une action de fond au plan national. Plusieurs actions ont été engagées pour permettre à ce secteur de fonctionner de manière plus harmonieuse et plus dynamique. Ainsi le Gouvernement est décidé à lutter efficacement contre toutes les formes d'illégalité ; s'agissant en particulier du travail clandestin, un circulaire du Premier ministre prévoiera prochainement comment accroître l'efficacité de la répression. Dans le domaine de la contrefaçon, une loi sera examinée par le Parlement dès la fin du mois de novembre afin de renforcer la protection des marques et des dessins et modèles. La contrefaçon sera déclarée délit douanier et les établissements qui l'exploitent pourront être fermés.

Données clés

Auteur : [M. Dubourg Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2555

Rubrique : Textile et habillement

Ministère interrogé : entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 juin 1993, page 1700

Réponse publiée le : 8 novembre 1993, page 3935